

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 86 (1977)  
**Heft:** 3

**Artikel:** "La Croix-Rouge : la paix par les hommes"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683368>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 20.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ment la diversité des Sociétés nationales en ce qui concerne leur structure, leur organisation, leurs ressources humaines et matérielles et leur capacité de travail, mais aussi le caractère disparate de leurs activités et programmes. Tandis que certaines Sociétés se consacrent largement à la préparation des tâches de protection et de secours en cas de guerre ou de catastrophe, d'autres s'intéressent surtout au domaine de la santé, aux activités sociales et au travail pour les jeunes. Le rapport final constate par ailleurs que certaines activités entreprises par les Sociétés de la Croix-Rouge présentent un caractère fortuit, plutôt improvisé, non intégré dans un plan d'ensemble, non accordé au travail d'autres organisations et trop souvent marqué par un esprit paternaliste de charité.

Donald Tansley invite les Sociétés nationales à retrouver et à se réengager dans un rôle fondamental, rôle qui pourrait orienter le programme de développement de la Ligue vers un objectif clair et précis. Pour lui, le rôle fondamental des Sociétés nationales et de l'ensemble du mouvement de la Croix-Rouge devrait consister à apporter des *secours urgents* en cas de *catastrophes* et de *conflits* sur une base rigoureusement impartiale, chaque fois et partout où se manifeste le besoin de *protection* et d'*assistance*. Nombre des activités aujourd'hui exercées par les Sociétés de la Croix-Rouge, notamment dans les domaines de la santé et du bien-être social, peuvent certes compléter ce rôle fondamental et le renforcer indirectement, mais ne doivent pas le compromettre. Dans la mesure où les forces et les ressources sont limitées, il convient de les affecter en priorité à l'accomplissement des tâches qui découlent du rôle fondamental.

S'attaquer aux tâches majeures qui se posent et qui demandent à être accomplies un peu partout est certes un préalable important au développement systématique

et au renforcement de l'unité de la Croix-Rouge. Mais il ne faut pas oublier que la diversité des activités entreprises par les Sociétés nationales est liée à celle des conditions et des besoins qui caractérisent chacun des pays: les calamités sont fréquentes dans tel pays et rares dans tel autre, et il y a des pays où les secours d'urgence sont le fait de services de l'Etat ou d'organisations tierces. On a dit aussi que le rôle fondamental selon la conception de Tansley négligeait l'importance de l'action que les Sociétés de la Croix-Rouge sont nombreuses à déployer dans le vaste domaine de la santé et du bien-être social.

Un point très important pour la Croix-Rouge est celui des *relations qu'entretiennent les Sociétés nationales avec l'Etat et ses autorités* et qui sont dominées par la double nécessité de collaboration et d'intégration d'une part et par le souci d'indépendance d'autre part. Qu'une Société de la Croix-Rouge ne puisse pas prétendre à une indépendance pleine et absolue vis-à-vis de l'Etat est une conséquence de son *statut* même, car elle joue un rôle d'*«auxiliaire des pouvoirs publics»* et c'est à ce titre qu'elle est reconnue par le gouvernement de son pays. Mais le quatrième principe de la Croix-Rouge qui se résume au concept d'*«indépendance»* postule qu'une Société de la Croix-Rouge doit garder un degré d'*autonomie* qui lui permette d'*«agir en toute circonstance conformément aux principes de la Croix-Rouge»*. En d'autres termes, une Société de la Croix-Rouge devrait jouir d'un degré de liberté de décision et d'action qui lui permette de défendre les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'universalité. Une Croix-Rouge nationale devrait avoir le droit et la possibilité pratique de se faire l'avocat de l'humanité à l'égard de son gouvernement (par exemple, en faveur des prisonniers de guerre ou des détenus politiques) et de refuser d'entreprendre une opération que le gouvernement voudrait

lui confier et qui lui paraît incompatible avec l'impératif d'impartialité. Une Société de la Croix-Rouge devrait en outre avoir la liberté de renoncer, dans les conférences internationales, à des initiatives ou prises de position à caractère politique même si elles répondent à la politique de son pays et aux vœux de son gouvernement.

Pour celui qui connaît la réalité, il ne fait pas de doute que le principe de l'indépendance (relative) et de l'autonomie des Sociétés nationales de la Croix-Rouge n'a souvent connu qu'une réalisation insuffisante. Il y a des Sociétés qui sont trop fortement contrôlées, voire dominées par les autorités de leur pays. D'autres sont à ce point intégrées dans les structures politico-sociales de leur pays qu'elles en subissent forcément une orientation politique et idéologique. L'indépendance d'une Société nationale peut être compromise d'autre part par une alliance trop exclusive avec une certaine couche de la population ou avec certains bailleurs de fonds ou supporters.

Le quatrième principe de la Croix-Rouge (avec son affirmation péremptoire: «La Croix-Rouge est indépendante») et son application dans la pratique mériteraient un examen plus approfondi, peut-être dans le cadre des commentaires par lesquels l'Institut Henry-Dunant se propose d'explicitier les principes de la Croix-Rouge. (A suivre.)

<sup>1</sup> Selon les statuts du CICR de 1973, l'Assemblée de tous les membres constitue l'organe suprême du Comité; les autres organes sont le Conseil exécutif, également composé de membres, et la Direction, placée sous les ordres du Conseil exécutif.

<sup>2</sup> Jacques Freymond, *Guerres, Révolutions, Croix-Rouge*, Genève 1976, p. 33, écrit: «Cette institution internationale suisse, on l'accepte parce qu'elle existe et dans la mesure où elle fournit la démonstration de son utilité. Disons plutôt qu'on la tolère.»

<sup>3</sup> Voir l'article de M. J. Pascalis dans notre numéro 1/1977. Depuis, la révision des statuts est devenue réalité.

## La Journée mondiale de la Croix-Rouge 1977: 8 mai

# «La Croix-Rouge: la paix par les hommes»

Comme chaque année, le 8 mai prochain marquera la Journée mondiale de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil Rouge. Cette Journée rappelle en premier lieu que le 8 mai est la date anniversaire de la naissance, à Genève, en 1828, d'Henry Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge. Elle permet en

même temps à toutes les Sociétés nationales de faire connaître le mouvement de la Croix-Rouge et de transmettre un message à leurs membres, sympathisants et au grand public au moyen de campagnes d'information, de nouveaux programmes d'activité, de cérémonies et de manifestations de toutes sortes.

Cette année, la Journée mondiale de la Croix-Rouge sera célébrée sous le slogan «La Croix-Rouge: la paix par les hommes». Nous reproduisons ici l'appel de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge lancé à cette occasion.

La Rédaction

Le monde où nous vivons: un univers de violence, d'agressivité, au plan des Etats comme à celui des hommes pris individuellement.

Devant pareille constatation, on est en droit de se demander si notre terre d'aujourd'hui est pour nous plus cruelle qu'elle ne l'a été pour nos ancêtres.

D'évidence, l'information quotidienne rend à chacun maintenant la violence, hélas, familière, en la faisant pénétrer dans l'intimité même des foyers, ce qui en soi constitue déjà une forme d'agression, tout comme le bruit nous environnant ou le rythme trépidant de la vie que mène le plus souvent l'homme moderne.

La Croix-Rouge, institution plus que centenaire, qui a été créée essentiellement pour venir en aide aux victimes de la guerre et dont les tâches se sont étendues au fil des ans à toutes formes d'interven-

tions visant à soulager la souffrance humaine quelle qu'elle soit, sans discrimination aucune, se doit, à l'occasion de cette 30e Journée mondiale de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge, d'attirer l'attention de l'opinion publique de tous les pays sur le drame permanent que représente la violence collective ou individuelle. Elle veut tenter de faire réfléchir chacun d'entre nous pour qu'il soit pleinement conscient du rôle pratique qu'il peut jouer dans cette action universelle, dans les esprits et dans les cœurs, condition primordiale pour que cessent toute agressivité, toute hostilité, prélude en quelque sorte à la paix réelle et profonde que souhaite indubitablement pour le monde et pour lui-même tout être humain. Une telle prise de conscience ne peut que favoriser le développement d'un esprit qui engendre un «climat» de paix,

ce dernier concernant d'abord l'individu lui-même dans son for intérieur, dans sa vie comme dans son travail, puis sa famille, la communauté à laquelle il appartient, la cité où il vit, le pays qui est le sien, et devant aboutir à une paix durable non seulement entre les hommes mais encore entre les gouvernements et les Etats de ce monde.

Depuis bien des décennies, la Croix-Rouge s'est préoccupée, sur le plan tant national qu'international, comme en témoignent des déclarations répétées fondées sur ses principes fondamentaux d'humanitarisme, de la nécessité de la paix et du rôle permanent qu'elle joue en sa faveur. Cette année pourtant, pour la première fois dans l'histoire du Mouvement, sa Journée mondiale est placée sous le thème général «La Croix-Rouge et la paix», ou «La Croix-Rouge, facteur de paix». Un slogan accessible à tous, «La paix par les hommes», est destiné à faire comprendre le rôle de la Croix-Rouge dans la recherche de l'homme vers la paix. Il rappelle que chacun peut contribuer par son attitude et son action, en d'innombrables circonstances, à forger des conditions favorables à cette paix, en invitant les hommes à suivre la Croix-Rouge dans son action humanitaire quotidienne fondée sur un esprit de service et d'entraide, de compréhension envers autrui, de tolérance et de concertation, d'impartialité, de volonté d'échanges et d'amitié.

La Croix-Rouge représente ainsi l'instrument privilégié propre à amener l'homme par ses propres efforts sur la voie de la paix. En effet, ses principes, l'idéal de fraternité qui s'en dégage et toute son action tentent depuis l'origine à réunir des individus de toutes races, idéologies, âges, conditions sociales, etc., à les faire mieux se comprendre, s'estimer, s'entendre et par là, à favoriser un rapprochement profond entre des individus qui, peut-être sur d'autres plans, seraient seulement des étrangers, voire des adversaires les uns pour les autres. Une compréhension profonde suscitant le respect entre individus ne constitue-t-elle pas le remède le plus efficace à l'agression? Peut-on vraiment haïr un homme que l'on a secouru à un moment de la vie?

L'unique valeur qui ne puisse être mise en question par quiconque et qui puisse être appréciée universellement est le sentiment d'amitié et d'amour, source d'apaisement, d'entraide et de solidarité, parfaite antithèse de l'agression.

Proposer un idéal qui puisse être agréé par tous, sous toutes les latitudes, n'est-ce pas là la mission essentielle de la Croix-Rouge? Encore faut-il que cet idéal humaniste se transforme en réalité vivante dans l'esprit de tous et, qu'ainsi, une véritable



conscience collective soit créée. Le cri plus que centenaire de «Tutti fratelli», qui retentit au lendemain du carnage de Solferino, ne résume-t-il pas admirablement la lutte universelle de la Croix-Rouge contre le mal, la misère, la faim, les fléaux sociaux, l'ignorance, l'injustice, la ségrégation raciale?

Le seul fait que la Croix-Rouge cherche quotidiennement à unir et à rassembler tous les hommes sous le drapeau d'une

solidarité universelle agissante, sert la paix. Par ses principes, elle peut vraiment se présenter à l'opinion publique comme un facteur et un symbole de paix.

En cette Journée mondiale, un appel est lancé à la conscience de chacun pour que tout individu se pénètre, en cette date du 8 mai, anniversaire de la naissance d'Henry Dunant à Genève, de ce qu'écrivait le fondateur de la Croix-Rouge:

«Encourager la notion de solidarité dans

le bien entre les nations, c'est combattre la guerre. Préconiser la recherche des moyens les plus propres à vaincre les obstacles qui s'opposent au bien-être de l'humanité, c'est faire avancer les idées pacifiques et humanitaires.»

Qui d'entre nous ne souscrirait pas à ces lignes et n'accepterait pas de répondre à un tel appel de la Croix-Rouge en lui apportant son concours par une action concrète en faveur de la paix? ■

## «Immuniser, c'est protéger vos enfants»

Journée mondiale de la santé, 7 avril 1977



Vaccination contre la poliomyélite dans un centre de santé rural.

Photo OMS, J. Abcede

**La Journée mondiale de la santé marque tous les ans, le 7 avril, l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Son objet est de susciter l'intérêt du public pour un thème présentant de l'importance pour la santé de l'humanité. «Immuniser, c'est protéger vos enfants» fut le thème choisi cette année.**

Il est tragique que la vaccination, l'un des moyens les plus efficaces de la médecine préventive, ne soit pas encore à la disposition de tous les enfants du monde. Au cours des cinquante dernières années, elle a permis de maîtriser dans de nombreux pays, avec un succès remarquable, la diphtérie, la coqueluche, la paralysie infantile et la rougeole. D'autre part, si le tétanos et

les formes infantiles de la tuberculose sont également devenus rares dans ces pays, nous le devons en partie à la vaccination.

En revanche, dans le *monde en développement*, 80 millions d'enfants nés chaque année auraient besoin d'être protégés mais ne le sont pas. Cet état de choses est dû à diverses raisons dont l'importance relative varie d'un pays à l'autre:

- la population et les professionnels de la santé ne se rendent pas bien compte du tribut prélevé par ces maladies sur la santé et les vies humaines, ni de l'efficacité avec laquelle la vaccination a diminué ce fardeau;
- les services de santé ne sont pas suffisamment en contact avec les mères pour pouvoir administrer aux enfants le vaccin qui convient à l'âge qui convient;
- les impératifs techniques d'un programme national de vaccination supposent, en matière de planification, de gestion et de contrôle opérationnel, des compétences que les services de santé n'ont peut-être pas encore acquises;
- les vaccins qui protègent l'enfant pour la vie coûtent environ 10 francs suisses: dans les pays les plus pauvres, cela pourrait représenter une charge trop élevée pour que le budget des services de santé puisse la supporter.

On peut toutefois faire beaucoup plus. On peut améliorer les systèmes de soins de santé pour assurer les vaccinations en même temps que d'autres services courants fournis aux enfants et aux mères; on peut les étendre aux populations rurales et aux groupes les plus pauvres des zones urbaines. Les problèmes auxquels l'OMS

se heurte ne sont pas essentiellement médicaux. La coopération de la population, le financement et le renforcement des services de santé de base sont à la fois indispensables et difficiles, mais réalisables et hautement justifiés.

L'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance sont persuadés que la mise en échec des maladies contagieuses est une condition nécessaire au développement social et économique. La création d'un service efficace et permanent de vaccination des enfants constitue donc pour n'importe quel pays une étape importante des progrès sur cette voie<sup>1</sup>. Les enfants des pays riches sont aujourd'hui protégés contre la plupart des maladies qui les menacent. Dans ces pays, les logements sont pourvus de robinets chromés et reluisants d'où coule une eau pure. Les bébés viennent au monde dans des cliniques stérilisées, et peu de temps après leur naissance, ils sont vaccinés et immunisés contre un grand nombre de maladies infectieuses communes.

Pour la majorité des habitants des pays industrialisés et pour une petite minorité de ceux des pays en voie de développement, l'automobile et le réfrigérateur sont des objets communs et non un luxe inaccessible. De même, l'immunisation contre les maladies est une précaution courante qui permet de sauvegarder systématiquement la santé des enfants. Bon nombre de ces privilégiés sont des hommes de bonne volonté, d'honnêtes citoyens, qui frémiraient à la seule pensée de blesser ou de tuer un animal domestique ou même un insecte.

Combien de personnes, dans notre société d'abondance, savent que les maladies infectieuses communes tuent chaque année environ 5 millions d'enfants des pays en voie de développement? Or une simple vaccination pourrait prévenir